

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00478**

**RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE - IMPASSES DE BOURGOGNE, ANJOU, SOLOGNE ET PROVENCE ET RUE DU PILAT A SORBIERS - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE 2016AEP357**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51  
Nombre de présents : 45  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de voix : 46

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOQC

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 29 novembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20161005-D20160047810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

### RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE - IMPASSES DE BOURGOGNE, ANJOU, SOLOGNE ET PROVENCE ET RUE DU PILAT A SORBIERS - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE 2016AEP357

Le marché n° 2016AEP357 relatif au renouvellement du réseau eau potable : impasses de Bourgogne, Anjou, Sologne et Provence et rue du Pilat à Sorbiers a été attribué par la commune de Sorbiers à l'entreprise CHOLTON le 27 mai 2016 pour un montant de 79 981 € HT. Ce marché a été transféré à Saint-Etienne Métropole le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

En cours d'exécution, les aléas de chantier suivants ont été rencontrés :

- présence de rochers en plus grande quantité qu'estimée (550 m<sup>3</sup> au lieu de 60 m<sup>3</sup>).

De ce fait, les méthodes de terrassement ont dû être adaptées à la nature du sol, entraînant une dépense supplémentaire de 11 434 € HT, portant le montant total du marché initial à 91 415 € HT, ce qui représente une augmentation de + 14,3 %.

Il est nécessaire également, de créer un prix nouveau pour la fourniture et la pose d'un robinet vanne DN 60mm.

Le prix nouveau s'intitule : PN1 : Fourniture et pose d'un robinet vanne DN 60mm : 240 € HT.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires dus à des aléas de chantier d'où des incidences financières et l'ajout d'un prix nouveau au détail quantitatif estimatif.

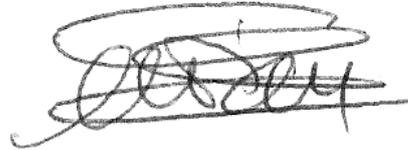
Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la passation d'un avenant n°1 au marché n°2016 AEP 357,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise CHOLTON,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2016 chapitre 23.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with several loops and a long horizontal stroke at the end.

**Gaël PERDRIAU**